



Herbicide Tridem™ B

GRUPE	2	4	HERBICIDES
-------	---	---	------------

Pour la suppression ou la répression de les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé durum et de blé d'hiver.

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF:

florasulam 5 g/L

fluroxypyr 100 g/L

(présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,03% à titre d'agent de conservation

OU

Contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006%, 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0002% comme agents de conservation

Suspension

N° D'HOMOLOGATION 33440 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET : 1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street SW

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Provoque une irritation des yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Les gants n'est pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange et le chargement, Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Détruire les souliers et les articles en cuir contaminés.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures : NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. **CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DU PÉTROLE. NE PAS FAIRE VOMIR.** Vomir peut entraîner une pneumonie par aspiration. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir désinfecté. Si ingéré, l'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique. Le risque d'une pneumonie chimique doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Si on effectue un lavage, envisager l'utilisation d'une sonde endotrachéale à ballonnet.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.
- Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Tridem B est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer dans les cultures de blé de printemps (y compris le de blé durum) et de blé d'hiver. L'herbicide Tridem B se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

On doit appliquer l'herbicide Tridem B tôt en post-émergence, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Tridem B en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Tridem B freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide Tridem B est une combinaison d'herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les herbicides du Groupe 2 inhibent la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Les herbicides du Groupe 4 tue les plantes sensibles en détraquant leur croissance normale.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Tridem B ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soja, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive. Voir la section « Mises en garde environnementales » de cette étiquette.

Rotation des cultures

Les champs ayant été traités à l'herbicide Tridem B peuvent être ensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en maïs, en haricots secs communs (*Phaseolus vulgaris*), en féverole à petits grains, en lin, en lentilles, en moutarde (brune, orientale et/ou jaune), en avoine, en pois, en pommes de terre ((à l'exception des pommes de terre de semence), en soja, en tournesol ou en blé ou aménagés en jachère.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, lire et respecter tous les modes d'emploi sur les étiquettes, y compris les doses et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange. Observer les mises en garde les plus rigoureuses pour le mélange, le chargement et l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive :

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator plus 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).

4. Troisième rinçage:

- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Cultures

Blé de printemps, blé durum, blé d'hiver.

Taux d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Tridem B à raison de 1,0 L/ha dans au moins 50 L d'eau par hectare pour couvrir entièrement les mauvaises herbes. Appliquer sur le blé en croissance active du stade 2 feuilles développées jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation
2. Commencer l'agitation
3. Ajouter la quantité requise d'Herbicide Tridem B et poursuivre l'agitation
4. Remplir le réservoir de pulvérisation avec le reste de la quantité d'eau requise

Mauvaises Herbes Supprimées ou Réprimées par l'Herbicide Tridem B à 1,0 L/ha

Mauvaises Herbes Supprimées

gaillet gratteron ***	renouée
stellaire moyenne	laiteron des champs**** (parties aériennes)
pissenlit, semis, rosettes et rosettes hivernées (jusqu'à 25 cm de diamètre)(parties aériennes)	tabouret des champs
saponaire des vaches	canola spontanée **
kochia à balais *	lin spontané
crépis des toits, jusqu'à la rosettes tardive	renouée liseron
bourse-à-pasteur	moutarde sauvage

* y compris les biotypes résistants à l'ALS et au glyphosate

** Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides

*** y compris les biotypes résistants du groupe 2

**** les applications effectuées à des stades de feuilles avancés seront moins efficaces.

Mauvaises Herbes Réprimées

chardon des champs	laiteron potager
ortie royale	érodium ciculaire (1-8 feuilles)
amarante à racine rouge	

Délai à respecter avant la récolte/pâturage

1. Délai pour la récolte ou le pâturage des champs traités : 7 jours après l'application.
2. Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE TRIDEM B

Cultures homologuées

Blé de printemps, blé durum et blé d'hiver

Les mélanges en réservoir avec l'herbicide Tridem B permettent de supprimer un nombre additionnel de mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles spécifiées. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, directives et restrictions indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Tridem B et sur les étiquettes des produits d'association.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation
2. Commencer l'agitation
3. Ajouter la quantité requise d'Herbicide Tridem A et de toutes les autres formulations sèches
4. Ajouter la quantité requise d'Herbicide Tridem B et poursuivre l'agitation
5. Ajouter MCPA ester ou 2,4-D ester ensuite et continuer à agiter
6. Remplir le réservoir de pulvérisation avec le reste de la quantité d'eau requise

Note: Suivre les directives de l'étiquette du produit d'association pour connaître l'ordre du mélange.

Mauvaises Herbes Supprimées ou Réprimées par L'herbicide Tridem A à 52 g/ha plus L'herbicide Tridem B à 1,0 L/ha

Mauvaises Herbes Supprimées

brome du Japon (1–4 feuilles) ♦
folle avoine **

♦ pour supprimer le brome du Japon à partir de la 1ère feuille à la 4ième feuille, à l'apparition de la 2ième talle sous bonnes conditions de croissance

** pour faibles populations de folle avoine (<75 plantes/m2)

Mauvaises Herbes Supprimées

gaillet gratteron ***	renouée
stellaire moyenne	laiteron des champs****(parties aériennes)
saponnaire des vaches	tabouret des champs
pissenlit, semis, rosettes et rosettes hivernées (jusqu'à 25 cm de diamètre) (parties aériennes)	canola spontanée **
kochia à balais ♦	lin spontané
crépis des toits, jusqu'à la rosette tardive	renouée liseron
bourse-à-pasteur	moutarde sauvage

♦ y compris les biotypes résistants à l'ALS et au glyphosate

** comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides sauf le canola Clearfield

*** y compris les biotypes résistants du groupe 2

**** les applications effectuées à des stades de feuilles avancés seront moins efficaces.

Mauvaises Herbes Réprimées

chardon des champs	laiteron potager
ortie royale	érodium cicutaire (1–8 feuilles)
amarante à racine rouge	

Mélanges En Réservoir L'herbicide Tridem A à 52 g/ha + L'herbicide Tridem B à 1 L/ha

Produit d'association	Taux (produit/ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
MCPA Ester 600	460 mL/ha (280 g e.a./ha)	Canola spontané (1 à 6 feuilles)* Chénopode blanc (1 à 6 feuilles)
	580 à 900 mL/ha (350 à 540 g e.a./ha)	<i>Au-dessus des mauvaises herbes plus :</i> Bardane (avant le stade de 4 feuilles) Lampourde glouteron Plantain Sagesse-des-chirurgiens † Moutardes (sauf des chiens et tanaïs) Laitue scariole Herbe à poux Soude roulante † Vesce Radis sauvage Tournesol sauvage (annuel)
	580 mL/ha (350 g e.a./ha)	Neslie paniculée Chardon des champs(parties aériennes)

2,4-D ester 700	425 mL/ha (280 g e.a./ha)	Canola spontané (1 à 6 feuilles)* Chénopode blanc (1 à 6 feuilles)
	500 à 800 mL/ha (330 à 528 g e.a./ha)	<i>Au-dessus des mauvaises herbes plus :</i> Laiteron potage Bardanette épineuse (avant le stade de 4 feuilles) Bardane (avant le stade de 4 feuilles) Lampourde glouteron Vergerette annuelle Caméline Fausse herbe à poux Sagesse-des-chirurgiens Grande herbe à poux Barbe-de-bouc Moutardes (sauf des chiens et tanaïs) Plantain Laitue scariole Herbe à poux Amarante à racine rouge Ansérine de Russie Soude roulante Grande ortie Mélilot (semis) Euphorbe à feuilles de serpolet Radis sauvage Hélianthe des prairies sauvage
	600 mL/ha (396 g e.a./ha)	<i>Au-dessus des mauvaises herbes plus :</i> Mauve à feuilles rondes (1 à 6 feuilles) Érodium cicutaire (1 à 8 feuilles)
	530 mL/ha (350 g a.e./ha)	Chardon des champs (parties aériennes)

*y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone

† Utiliser la dose supérieure de la gamme

Produit d'association fongicide	Taux (produit/ha)	Mauvaises herbes supprimées
Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide.	Consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Le traitement localisé à l'aide d'équipement manuel ne requiert pas de zone tampon de pulvérisation.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection des habitats suivants :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1m	plus de 1m	moins de 1m	plus de 1m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	1	0	1	1	2

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation de plus de 1 m pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation, en utilisant le calculateur de zones tampons de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Tridem B contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Tridem B et à d'autres herbicides du groupe 2 et du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Tridem B ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

121522

Code de l'étiquette: CN-33440-006-F

Remplace: CN-33440-005-F